

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

06 Novembre 2020

## Présents : 13

BENAVENT Jean-Pierre, BLONDET Sylvain, CHEVAL Serge, COUSI Vincent, DAVID Amélie, DUPONT Alain, HIERNAUX Pierre, MERAVILLES Marie-Annick, MIRAMOND Martine, POUSSOU Gisèle, SERVIÈRES François, SOLEILHET Christine, TABARLY Daniel.

## Absents excusés : 1

ANEMA Catherine procuration donnée à COUSI Vincent.

## Absents : 1

HEMSEM Maryse.

A été nommé Secrétaire de séance : DAVID Amélie

La séance est déclarée ouverte à 18h37mn.

M. Le Maire excuse Mme Meravilles qui arrivera avec du retard pour raisons professionnelles.

M. Le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu de la séance du 29 Septembre 2020.

**Le conseil municipal approuve à la majorité, 12 pour et 2 contre, le compte rendu de la séance du 29 Septembre 2020.**

## 1. Travaux en régie 2020

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée le principe des « travaux en régie » : les agents de la collectivité sont amenés à effectuer des travaux qui revêtent le caractère de travaux d'investissement. Le coût horaire moyen des agents du service technique est de 17,60€ pour l'année 2020. Pour l'exercice 2020, le montant prévisionnel des travaux en régie inscrits au budget primitif communal est de 30 000€. Le montant des travaux en régie effectués par les agents communaux se chiffre à 19 224.41€ englobant la rénovation des sanitaires de l'école, la rénovation et mise en accessibilité trottoir (crêperie) et l'aménagement et fleurissement de la place du lavoir effectué ce printemps

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux horaire de 17,60€ pour les travaux en régie et adopte la liste de travaux en régie ci-dessus.**

## 2. Programme voirie 2020 et demande de subvention au CD82

Un programme de travaux de voirie est prévu pour l'exercice 2020. Le montant inscrit au budget prévisionnel est de 100 000€ TTC. L'état de la voirie communale a été évalué par M. Tabarly, Conseiller Municipal. L'accompagnement du maître d'œuvre mis à disposition par la Communauté de Communes a permis de lister l'ensemble des voies qui seraient à reprendre et d'en chiffrer le coût. Le liste des voies à prendre en charge dans le cadre de ce programme voirie 2020 a été arrêtée à :

1-Boussac

2-Gussounat

3-St Symphorien

4-Phalip a Poussou

6-carrefour poubelles Phalip

7-Pech Rondols

8-route de St Amans

9-rue village (Clapier)



10,1-Ladet Caussanus 1er tronçon  
11-chemin de Maladen  
Option 1: 10,2-Ladet Caussanus 2eme tronçon  
Option 2: 5-rigal

Afin de procéder à ces travaux, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer un marché public à bon de commande suivant la procédure adaptée afin de désigner l'entreprise chargée de ces travaux. Il est possible de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental pour ces travaux. Les priorités seront données pour réparer les parties les plus abîmées et compléter les routes où des réparations ont déjà été commencées, afin d'obtenir des tronçons plus homogènes. Le reste sera réalisé avec le programme 2021. Le budget point-à-temps a été totalement dépensé lors du printemps 2020. Une projection pluriannuelle sera étudiée.

**Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le programme voirie 2020, et charge M. Le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès du CD82.**

### 3. Proposition de clôture budget annexe Lotissement Las Couxos

Ce budget annexe de lotissement a été créé par la collectivité le 1er janvier 2019. Il a pour vocation de retracer les opérations comptables d'aménagement et de vente de lots à bâtir. Depuis sa création, aucune opération comptable n'a été effectuée et l'avenir de ce budget doit être décidé par le conseil municipal. M. Le maire ajoute que ce budget a été créé pour donner suite à la demande d'un particulier. La demande a depuis été retirée et il n'y a pas eu d'autre demande. Le projet d'extension du nouveau repeneur de la conserverie « Les Conserves d'Autrefois » peut rendre difficile une cohabitation avec des particuliers. M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devenir de ce projet d'aménagement : soit le maintien du projet de création du lotissement résidentiel et la réalisation comptable des opérations qui y sont attachées, soit l'abandon du projet et la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2020.

**Le conseil municipal décide, à la majorité par 12 voix pour, 1 abstention et 1 contre, de clôturer le budget annexe Lotissement Las Couxos.**

### 4. Demandes de subventions de fonctionnement 2020 (Prévention routière et Festilit)

M. Le Maire explique avoir reçu deux demandes de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2020. La première demande concerne l'association de prévention routière pour 200€. La deuxième concerne l'association Festilit de Parisot pour 100€.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de ces subventions.**

### 5. Tarifs repas cuisine centrale 2021

M. Le Maire rappelle que ces tarifs ont été soumis au vote lors de la séance du 07 novembre 2019. Il convient de délibérer afin de fixer les tarifs pour l'année 2021. M. Le Maire propose de ne pas procéder à d'augmentation et soumet les tarifs suivants :

		tarifs 2020	proposition 2021
EHPAD	Journée résidents	12,50 €	12,50 €
	visiteurs	11,50 €	11,50 €
	visiteur enfant	6,20 €	6,20 €
	PERSONNEL		
	repas complet	6,30 €	6,30 €
	plat ppal	3,50 €	3,50 €
	accueil de jour	5,70 €	5,70 €
	transport Parisot	12,15 €	12,15 €
ST ANTONIN	Repas réfugiés	5,50 €	5,50 €

	transport	0,00 €	0,00 €
<b>Centre de loisirs</b>	enfant	5,00 €	5,00 €
	Pique-nique	5,60 €	5,60 €
<b>Repas complets froid ou chaud MIDI retrait sur place</b>		8,20 €	8,20 €
<b>Repas complets froid ou chaud SOIR retrait sur place</b>		6,00€	6,00 €
<b>Forfait livraison exceptionnelle autre</b>		11,50 €	11,50 €
<b>- Repas extérieurs complets froid ou chaud / personne avec livraison à titre exceptionnel</b>		11,50 €	11,50 €
<b>- Repas festifs Camp Caylus</b>			
<b>Repas de groupe / personne</b>		16,00 €	16,00 €
<b>Repas de groupe / associatif</b>		10,00 €	10,00 €
<b>SCOLAIRES</b>	<b>CAYLUS</b>		
	enfants	3,15 €	3,15 €
	enseignants	6,00 €	6,00 €
	<b>VAILHOURLES</b>		
	enfants	3,90 €	3,90 €
	enseignants	6,00 €	6,00 €
	transport	22,50 €	22,50 €

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs repas cuisine centrale 2021.**

## 6. Acquisition foncière Espace Naturel Sensible (ENS) et demandes subventions

Les ENS ont fonction à accueillir du public et à mettre en valeur les richesses naturelles et paysagères. L'ENS du Cirque de Labarthe est l'un des plus riches du Tarn et Garonne, en faisant un site majeur. Trois lots avaient déjà été acquis en 2015 et 2017, permettant de déverrouiller le site et de créer des chemins pour valorisation. M. Le Maire rappelle qu'il serait opportun d'acquérir des parcelles supplémentaires d'anciens jardins en terrasses dans une optique de projet global. Une remise en valeur progressive de ces terrasses servira à enrichir l'écrin du Bourg de Caylus par une valorisation du patrimoine bâti et environnemental. Le pigeonnier (bâtiment de 1751) s'inscrit dans une politique de mise en valeur touristique et patrimoniale de Caylus. Une idée envisagée serait de le transformer en gîte d'étape de randonnée, tout en étant proche du village. Des subventions seront sollicitées pour aider à financer ce projet (Bourg centre, ENS...). Ce projet s'inscrit dans une politique plus globale de valorisation du patrimoine de la commune. M. Vandewalle accepterait de vendre la totalité des parcelles souhaitées pour un montant total de 90 000€. Ces terrains sont constitués de 2 lots distincts :

- Lot 1 : section AB parcelles 750, comprenant un bâti (pigeonnier) d'une contenance totale de 173 m<sup>2</sup>.
- Lot 2 : section AB parcelles 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765 d'une contenance totale de 3382 m<sup>2</sup>.

M. Le Maire précise que dans le cadre de la gestion des ENS, le Conseil Départemental de Tarn et Garonne peut participer financièrement à l'acquisition des parcelles du lot 2 à hauteur de 50% (plafonné à 15000€). De même, conformément à l'axe 5 du programme « Bourgs Centres », la Région Occitanie peut soutenir la commune pour l'acquisition foncière dans le cadre de l'action intitulé « l'art des jardins en terrasse comme exemple de valorisation du patrimoine ».

19h20 : arrivée de Mme Meravilles.

M. Dupont pose la question du pourquoi du choix du développement d'un gîte, aux vues des choix d'hébergements déjà établis sur la commune. Il propose le développement d'un musée ou point patrimoine.



M. Cheval répond qu'il s'agit plus d'un point étape de randonnée du GR 46, orienté plus comme un gîte de montagne et qui n'est pas pensé pour rentrer en compétition avec l'offre existante sur la commune.

M. Le Maire rappelle qu'il y a déjà un écomusée qui sera bientôt rénové mais qu'il reste ouvert aux propositions qui conserve la cohérence des bâtis existants sur le site du Cirque de Labarthe.

M. Bénavent souligne qu'il est en accord sur le fait de conserver la cohérence des bâtiments sur le site.

M. Le Maire propose que soit voté le principe de ces acquisitions foncières et le principe de demande de subventions auprès notamment du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'acquisition foncière et donne l'autorisation à M. Le Maire de faire les demandes de subventions nécessaires.**

## 7. Accroissement temporaire d'activité

En raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois. Ces emplois seront créés afin de faire face à un besoin ponctuel et exceptionnel liés à une augmentation de charge de travail dans les services suivants :

**Service technique** : Cette augmentation d'activité est due au retard accumulé dans les travaux d'entretien du village et de la réfection de la voirie en raison de la crise sanitaire et de l'indisponibilité de certains agents durant plusieurs semaines au printemps 2020. Il est nécessaire de maintenir l'emploi précédent pour encore plusieurs mois, le deuxième confinement entraînant de nouveaux retards dans l'entretien général du village mais également engendrant de nouvelles contraintes dues à la mise en place des différents protocoles sanitaires et sécuritaires sur la commune et au sein des services municipaux.

**Ecole publique** : Le nouveau protocole en vigueur suite au deuxième confinement ne permet pas à la municipalité d'assurer l'accueil des élèves dans les conditions sanitaires et sécuritaires requises. Il est nécessaire de renforcer les effectifs du personnel municipal sur les temps périscolaires afin de répondre aux exigences du protocole.

M. Le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 heures
Du 9 novembre 2020 au 18 décembre 2020	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	10 heures

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ces deux emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité et charge le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents.**

## 8. Principe de cession de bâtiments communaux

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes du QRG de créer au sein du bâtiment dit « le CARSAC » les ateliers du Tiers-Lieu et du FabLab. Ce bâtiment sera utilisé comme une extension pour les machines lourdes, le Fablab existant restant au centre bourg pour le centre conception et petites machines. Il propose que le Conseil Municipal prenne une délibération de principe sur



la cession de ce bâtiment et du terrain circonquant à la Communauté de Communes QRGA pour la somme de 150 000 €. Il indique également que la Communauté de Communes QRGA reprendrait l'emprunt affecté en cours, ainsi que le revenu de la production électrique du photovoltaïque installé sur la toiture du bâtiment. Il précise que les modalités de cette cession feront l'objet d'une délibération ultérieure.

M. Blondet pose la question du bien-fondé d'une cession plutôt que d'une mise à disposition avec convention.

M. Cheval répond qu'il est nécessaire pour la Communauté de Communes d'être propriétaire dans le cadre de ce projet et des subventions demandées.

**Le conseil municipal décide, à la majorité par 12 voix pour, 1 abstention et 1 contre, la cession du bâtiment dit « le CARSAC » à la Communauté de Communes du QRGA, ainsi que la reprise par la Communauté de Communes du QRGA de l'emprunt affecté en cours et du photovoltaïque, et dit que les modalités de cette cession seront décidées ultérieurement.**

M. Dupont précise qu'il vote contre car il trouve regrettable l'absence de certains éléments budgétaires, vu l'importance des investissements.

M. Le Maire précise que les estimations budgétaires présentées ont été réalisées par la commission développement économique de la QRGA et n'engagent qu'elle jusqu'à l'établissement du projet. Ces estimations et leurs critères ne nous ont pas été transmis. C'est un projet porté par la communauté de communes.

M. Bénavent précise qu'il est important de travailler ensemble pour le bénéfice des habitants de notre région.

M. Cheval exprime qu'il est important de conserver le projet sur Caylus de manière cohérente et de pouvoir l'intégrer dans le cœur de la zone artisanale. La zone artisanale a été mise en place et est soutenue par la QRGA. L'implantation d'une partie du Tiers-Lieu dans cette zone permet aussi de diversifier l'usage sans tout miser sur l'aspect formation seul, aspect formation qui reste encore un pari.

M. Dupont précise qu'il est soucieux de la charge supplémentaire que cela pourrait représenter pour la commune de Caylus et ne remet pas en cause l'implantation du projet sur Caylus.

M. Cheval précise que la compétence Fablab a été reprise par la communauté de communes en 2019 qui en porte donc seule la responsabilité financière.

Pour répondre à M. Bénavent, M. Servières souligne que la municipalité de Caylus souhaite s'impliquer très fortement car le projet voté est la continuation du projet mis en place à Caylus, techniquement et humainement.

## 9. Questions diverses

- Service technique : M. Lopez a rejoint l'équipe Lundi 2 Novembre, en faisant preuve de beaucoup de professionnalisme et de rigueur. L'aménagement des locaux pour les services techniques sera une priorité.

- Politique SPR : la municipalité travaille avec un bureau d'études sur la mise en place de du programme Site Patrimonial Remarquable. La première étape est de définir une zone protégée autour du village basée sur des critères de co-visibilité, ce qui amènera à un découpage plus large et cohérent. Il sera ensuite fait une étude du patrimoine bâti de Caylus et ses environs.

- Ecole : un marquage au sol a été mis en place pour suivre le protocole de distanciation aux alentours de l'école. La municipalité remercie tous les agents municipaux et l'équipe enseignante qui ont travaillé pour assurer une rentrée dans les meilleures conditions possibles pour tous les élèves. Plusieurs actions ont été réalisées (peinture d'une classe, réparation de fuites.). Nous poursuivons les réparations et réhabilitations nécessaires dès que possible tout en suivant les protocoles et disponibilités d'accès de l'école. Beaucoup de choses restent à faire, nous les ferons progressivement et sûrement, tout en gardant à l'esprit toutes les priorités dans la commune.

Séance levée à 20h02.

